

LE CENSEUR
 JOURNAL DE LYON.
 PRIX DE L'ABONNEMENT
 Pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHONE.
 15 francs pour trois mois,
 22 francs pour six mois,
 64 francs pour l'année.
 Hors du DÉPARTEMENT, 1 f. de plus par trimestre.
 Un numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.

LE CENSEUR insère gratuitement tous les Articles, Lettres et Documents ayant un but d'utilité publique et revêtus de signatures connues.

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

A LYON, au Bureau du Journal, rue des Célestins, n. 6, au 1^{er}.

A PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMP^o, directeurs de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas, n. 5, place de la Bourse, et chez M. DEGOUYÉ-DENUNCIQUES, rue Lepeletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le mardi. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, 19 janvier 1844.

Nous savions bien que le ministère n'avait pas renoncé au projet de loi de dotation, nous savions bien qu'il n'était arrêté que par la seule crainte d'un échec, et M. Duchâtel, répondant à M. Thiers qui l'avait interpellé sur ce point, n'a pas hésité à déclarer qu'il considère que la mesure est bonne et conforme aux intérêts du pays. Cette déclaration est un engagement formel ou de présenter une loi de dotation ou de dissoudre la chambre ; car, ne nous y trompons pas, dans une affaire aussi grave on ne peut pas toujours hésiter, et si le ministère est convaincu de l'excellence de la mesure, il doit faire tous ses efforts pour la mener à bien. Pour notre compte ; nous aimons à le voir dans de pareilles résolutions, et nous attendons avec confiance le moment où il aura l'impudence de demander au pays de nouveaux sacrifices d'argent pour un membre de la famille royale la plus riche d'Europe.

M. Duchâtel, dans sa réponse aux attaques de M. Thiers, n'a pas oublié de saisir leur côté faible ; il a fort bien fait remarquer que ce ministre ne proposait aucun système précis de direction gouvernementale, qu'il n'avait pas de programme arrêté. M. Duchâtel a pu sur ce point donner complètement carrière à son imagination, montrer tout ce qu'il y a de vague dans les opinions de M. Thiers, combien il est incertain de la marche politique qu'il pourrait adopter. M. Duchâtel sait aussi bien que nous les motifs qui empêchent M. Thiers de se prononcer d'une manière formelle sur les abus à détruire, sur les réformes à adopter. M. Duchâtel connaît les répugnances qu'on éprouve à la cour pour toute innovation ; il sait qu'elles sont presque égales aux cupides désirs d'argent qu'on y ressent.

Le fond du système politique qui nous régit n'est plus un secret pour personne, et l'on sait bien que, pour rester dans les hommes possibles, il ne faut pas se proposer de contrarier certaines tendances et de modifier certaines résolutions. Aussi M. Thiers, ayant jugé utile de reprendre la parole après M. Duchâtel, ne s'est pas plus livré dans ses dernières considérations politiques que dans les premières ; il a indiqué sa tendance vers quelques progrès, sans rien spécifier de sérieux.

On le voit, M. Thiers est bien toujours le même homme ; la séance du 16, qui a été en quelque sorte employée à l'entendre, ne nous apprend rien de nouveau sur ses procédés politiques ni sur ses vues, et s'il a eu quelques avantages sur le cabinet, il n'a rien fait pour se concilier la sympathie des patriotes et pour faire oublier les fautes énormes qu'il a commises.

Le ministère, chacun le sait, tient beaucoup à faire croire à la prospérité du pays. Si on ajoute foi à ses paroles, jamais le commerce n'a été plus florissant, jamais l'agriculture n'a été plus féconde en bons résultats, partout l'abondance règne, partout l'aisance se manifeste, et jamais il n'y a eu dans le pays moins de souffrances, moins de misères. Nous l'avouons, s'il en était ainsi, quels que fussent nos dissentiments politiques avec le ministère, nous nous empresserions de proclamer qu'il y a partout augmentation de bien-être ; mais il n'en est rien, et ce n'est pas nous qui prendrons une activité factice pour une prospérité réelle.

Le ministère ne peut pas nous dire la vérité sur l'état du pays.

Il nous a imposé une paix honteuse, il faut bien qu'il cherche à nous abuser sur les effets qu'elle a produits, il faut bien qu'il essaie de prouver que, si nous l'avons chèrement achetée, elle nous procure d'immenses avantages matériels ; aussi répète-t-il sur tous les tons que jamais la prospérité du pays n'a été plus grande. Par malheur pour lui, de tous côtés s'élèvent des protestations contre ses dires, et des députés d'une opinion fort modérée n'ont pas hésité à prendre la parole dans la séance du 17 pour contredire le ministère. M. Ducos nous a montré les plaies de notre commerce maritime. « Je défie, a-t-il dit avec véhémence, qu'on me cite une nature d'opérations maritimes qui donne des bénéfices. »

Après M. Ducos, la chambre a entendu M. Lestibouois, qui s'est fait l'organe des souffrances de l'agriculture. Nous ne partageons pas assurément toutes les opinions économiques de ce député ; cependant les faits qu'il a allégués sont de la plus haute gravité et nous révèlent une grande perturbation dans nos échanges et dans certains produits. Nous verrons bien si le ministère pourra atténuer la valeur de pareilles déclarations ; en tout cas, nous le déions de les anéantir. Elles viennent donc par conséquent à l'encontre de ses dithyrambes sur notre prospérité agricole et commerciale.

Ce qui frappe dans la physionomie de l'opposition et dans les discours des membres de la gauche qui se confie à M. Odilon Barrot, c'est la persistance à croire à certaines fictions dont l'innanité devrait être démontrée depuis bien long-temps. M. Gustave de Beaumont, dont la parole est nette, dont les convictions sont pures et sincères, semble encore attaché à ces illusions. Le *National*, dans son examen de la séance du 16, adresse des interpellations dignes d'être remarquées à M. Gustave de Beaumont et aux hommes de son parti, dont le principal défaut est une crédulité et une confiance excessives.

L'orateur, dit le *National*, a regretté que le jeu régulier des pouvoirs ne détruisît pas dans l'opinion cette idée qui grandit. Mais se flatte-t-il sincèrement d'une métamorphose impossible ? N'y a-t-il donc pas assez long-temps que le bourdon dynastique répète le même carillon ? Le gouvernement parlementaire ! les institutions nationales ! le jeu régulier ! l'équilibre ! c'est toujours la même note, et ceux qui l'aiment doivent être bien satisfaits ; mais l'instrument est creux, le son est monotone. Et quand ces honnêtes gens de la gauche viennent, avec un accent sincère, nous bercer de leurs rêves, nous sommes tentés de leur dire : Combien de temps durera donc votre somnambulisme ? Voilà treize ans que vous étudiez les faits, treize ans que vous voyez le travail de la chenille : espérez-vous franchement qu'il en sorte un papillon ? Espérez-vous que vos idées auront leur jour avec ce système ? Croyez-vous, au fond du cœur, que vous puissiez le transformer, le réduire, le dompter ? Et si vous ne le croyez pas, pourquoi toutes ces redites ? Pourquoi ne vous en séparez-vous pas hardiment, comme a fait M. de Lamartine ? Pourquoi n'avez-vous pas avec honneur que vous vous êtes trompés, que la France, mieux éclairée aujourd'hui, doit veiller elle-même au soin de sa gloire et de la grandeur de ses destinées ? Avez-vous plus d'estime que nous pour cette politique, et, dans vos relations intimes, ne dites-vous pas nettement tout ce que vous en savez ? Si donc le voile est levé pour vous, quelle raison sérieuse vous porte à le tenir abaissé pour ceux qui ont confiance en vos paroles ?

Vous êtes des gens d'honneur et de probité. Mais l'honneur s'accorde-t-il de ces tempéraments, où s'altère la vérité, où faiblit le courage ? La probité n'est-elle pas gênée par ces demi-réticences, aussi peu dignes de vous que funestes aux intérêts publics ? Ne voyez-vous pas enfin que si la torpeur gagne ce corps

électoral et si votre société officielle s'atrophie, c'est qu'elle est fatiguée de cette éternelle charade dont vous ne lui dites pas le mot ? Vous le savez pourtant, et le pays a le droit de l'entendre de votre bouche. Brisez donc enfin la soudure qui vous attache à une chaîne pesante ; affranchissez votre conscience ; donnez à votre parole toute la liberté de vos sentiments ; fiez-vous, croyez-m'en, aux nobles instincts de cette nation que la révolution a constituée, et qui ne veut pas plus du désordre que de l'oppression. On la comprime, on ne l'étouffe pas ; on l'exploite sans l'épuiser. Et si vous êtes effrayés des plaies béantes qui sont à sa surface, sondez plus bas : elles n'ont aucune profondeur. Et le jour où vous parlerez un langage énergique et vrai, le jour où vous ferez appel à cette puissance interne qui est toujours au cœur du peuple, vous verrez si vous ne trouvez pas toutes ces forces intelligentes, hardies, généreuses, impatientes aujourd'hui de leur oisiveté, et qui en sortiront à l'heure où elles seront averties que la révolution est en péril !

Voilà un beau et bon langage ; c'est là qu'est la vie, c'est là qu'est l'avenir.

Pendant que le *National* parle ainsi, le *Siècle* semble encore être dupe de la souplesse ambitieuse d'un homme qui a trompé déjà la gauche. Il espère que l'opposition constitutionnelle va se reconstituer pour une action commune, pour atteindre la réalisation en France du gouvernement parlementaire. Le *Siècle* semble vouloir recommencer une fusion entre la gauche et le centre gauche. Est-ce pour ramener M. Thiers au pouvoir ? Mais nous avons vu à l'œuvre dans cinq ou six cabinets l'auteur des lois de septembre, et nous en avons assez.

Renversez le ministère, si vous voulez ; mais n'annoncez pas à l'avance que vous n'avez plus de rancunes pour des hommes qui ont servi la politique personnelle avec un dévouement qui ne le cède guère à celui des ministres actuels.

Le *Siècle* annonce, au surplus, que deux amendements seront présentés en commun plus tard, ayant pour objet, l'un de fortifier et de rétablir dans sa pureté le gouvernement représentatif, l'autre de rendre quelque dignité à notre politique extérieure. Par malheur, il est plus facile d'amender une adresse que la situation dont elle rend compte.

On écrit d'Estaires, 12 janvier, à la *Gazette de Flandre* :

« La prospérité de notre pays est si grande que nos fileuses sont presque toutes sans travail ; celles qui sont occupées gagnent à peine 15 centimes par jour. Les tisserands, l'un dans l'autre, ne gagnent pas 75 centimes ! Les marchands ne vendent pas leurs toiles ; un tiers des blanchisseurs a cessé dès les années dernières, et le nombre va s'accroître cette année. Le marché de toiles est peu fourni, et la crainte de le voir s'éteindre tout-à-fait a détourné les amateurs de la ferme ou octroi apposé sur les pièces qui sont vendues sur le marché. Cette ferme rapportait à la ville 3,650 f. ; à la réadjudication de décembre, il n'y a eu aucune offre de faite. Le maire est obligé de faire recevoir par un employé. Pour comble de tous ces avantages, notre petite ville, qui compte à peine 3,000 âmes (intra muros), a vu son impôt proportionnel augmenté d'environ 3,000 f. l'année dernière.

« Au lieu de condamner la *Gazette* et la *Quotidienne*, ne devrait-on pas traduire aux assises du pays les ministres qui sont assez éhontés pour abuser du roi des Français et lui faire dire la contraire de ce qui existe ? On ne peut guère se moquer davantage de la misère du peuple dans un moment où elle est à son comble. »

Paris, le 17 janvier 1844.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

La chambre était encore aujourd'hui sous le coup de l'impresion produite par la séance d'hier. Aussi s'est-elle montrée fort inattentive à la discussion qui s'est engagée entre le ministère et certains orateurs de l'opposition sur le triste état de notre commerce intérieur et extérieur et de notre agriculture. Les bancs, d'ailleurs, étaient très-dégarnis, comme cela arrive presque toujours lorsque la chambre est appelée à traiter des questions d'af-

FEUILLETON DU CENSEUR. — 20 JANVIER.

Faculté des Lettres de Lyon.

COURS D'HISTOIRE.

HISTOIRE DE LA CIVILISATION MUSULMANE.

Mahomet. — Sa vie et ses doctrines.

Nous allons essayer de résumer les idées principales que M. François a émises sur la vie de Mahomet et sur ses doctrines. Il n'est pas sans intérêt, dans un temps où toutes les âmes ont fait et soif de religion et où le monde moral ébranlé semble graviter vers des croyances nouvelles, de rechercher comment les hommes d'autrefois ont conçu les rapports qui nous unissent à notre Dieu, et de se bercer un moment, au moins en imagination, au sein de ces grandes vérités et de ces poétiques rêves. Ce que nous allons dire pourra servir en quelque façon de complément à la belle théorie par laquelle M. Bouillier a récemment établi le monothéisme de toutes les religions anciennes.

M. François a décoré Mahomet du titre de grand, et il a eu mille fois raison de le faire. Il faut être grand pour formuler des prières qui puissent servir d'expression à tous les élans des âmes les plus ardentes de cette ardeur terre de l'Orient, et pour créer un système religieux qui puisse, durant douze siècles, contenir dans ses entrailles, sans se rompre, les plus vastes intelligences. Pour glorifier Mahomet, il n'est pas nécessaire de connaître sa vie et ses doctrines ; il suffit de savoir que ces doctrines ont été acceptées par la moitié de la civilisation moderne, et que, pendant de longues générations, elles lui ont servi de pain intellectuel et moral. Si une telle multitude d'intelligences avait tant et si long-temps préconisé des idées sans valeur d'aucune sorte, il faudrait regarder comme bien petits et l'homme et le Dieu qui l'a fait ; que dis-je ? il faudrait croire que nous sommes sans cesse abusés par cet esprit malin dont parlait Descartes, et que toute certitude est impossible et chimérique. Mais revenons

à notre analyse.

Les historiens grecs et latins n'ont point trouvé de couleurs assez noires à leur gré pour obscurcir cette noble figure de Mahomet, et d'un autre côté ses dévots religieux se sont complus à broder l'histoire du réformateur de miracles sans nombre. M. François se tiendra en garde contre les préjugés des uns et contre les superstitions des autres ; car l'histoire (ce sont ses expressions) n'est ni une légende ni un pamphlet.

Mahomet naquit à la Mekke le 10 novembre 530. Il eut pour père Abdallah et pour mère Amvona, de l'illustre tribu des Koreïschites, qui faisait remonter jusqu'à Abraham et Agar sa glorieuse généalogie. Orphelin dès l'âge de six ans, et n'ayant pour toute fortune que cinq chameaux et une esclave éthiopienne, il trouva un zélé protecteur dans Abutaleb, son oncle. Celui-ci le mena de bonne heure dans ses expéditions militaires et dans les voyages commerciaux qu'il entreprit ; de bonne heure Mahomet rompit son corps à la fatigue, aguerrit son âme contre le danger et l'inonda de poésie, tantôt sous le ciel d'airain du désert, tantôt dans l'enceinte sacrée des monastères de la Palestine et dans cette ville de Jérusalem si féconde en magnifiques souvenirs. Il n'avait encore que treize ans quand un moine, frappé de son intelligence précoce, dit à Abutaleb : « Veille sur le fils de ton frère ; redoute pour lui la perfidie des Juifs, car il est appelé à de grandes choses. »

Le moine ne s'était pas trompé. Tout le monde sait qu'une riche veuve, nommée Cadige, chargea Mahomet de diriger son commerce sur les côtes de la Judée et dans les villes de la Syrie ; que là il eut tout le loisir de fréquenter les Perses et les Grecs, les juifs et les chrétiens, et de développer ses idées à ce fertile contact. Ce voyage fut le principe de sa grandeur. Etant revenu à la Mekke chargé de richesses, Cadige lui donna sa main, et il vint depuis lors à sa bienfaitrice une reconnaissance inaltérable, car il n'eut pas d'autre épouse tant qu'elle vécut, et après sa mort il la plaça dans son paradis au nombre des quatre saintes femmes ; les trois autres étaient Fatima, sa fille, la fille du Pharaon qui avait sauvé Moïse des eaux du Nil, et Marie, la mère de Jésus. Il avait vingt-cinq ans à l'époque de son mariage, et les historiens se taisent sur les quinze années qui le suivirent ; il les passa à mûrir dans sa tête le projet de sa future

grandeur et de la jeune civilisation dont il devait doter l'univers. Comme Moïse, comme Zoroastre, comme Numa, comme Jésus, il allait s'inspirer dans la solitude des bois et des hauts lieux, et ce fut de la grotte du mont Ara qu'il sortit plein de cette foi en soi-même qui dévore tous les obstacles et qui transporte les montagnes.

Mahomet avait un double but, le but de donner à l'Arabie l'unité religieuse et le but de lui donner l'unité politique, afin de mettre un terme aux divisions qui, depuis un temps immémorial, déchiraient cette malheureuse contrée. Le premier de ces deux buts une fois atteint, le second ne devait pas tarder à l'être. Ce fut donc vers le premier qu'il dirigea tous ses efforts.

Il y avait alors quatre religions qui se disputaient l'Arabie. La première, superstition grossière et cruelle, avait érigé trois cents idoles dans la Caaba, et inondait sans cesse leurs pieds du sang des hommes ; la seconde était le sabéisme et la pyrolatrie ; la troisième, le judaïsme ; et le christianisme, rapetissé par mille arguties et morcelé par l'esprit de secte, était la quatrième. Mahomet admira sous certains rapports la religion de Moïse et celle de Jésus, et résolut de les marier sur les ruines du fétichisme qui dominait dans son pays. Néanmoins il crut que Moïse donnait trop à la vie temporelle et pas assez à la vie éternelle, et que son Dieu sans amour, son Dieu toujours la foudre à la main, et qui d'ailleurs avait laissé disperser par tout le monde ses tristes adorateurs, n'était pas celui qu'il fallait à sa patrie. Le christianisme lui sourit encore moins avec ses éternelles louanges pour le célibat, ses volupés toutes spirituelles, et son humilité qui réfrène impitoyablement tout orgueil humain. Ce n'était pas là, suivant lui, la religion qui pouvait constituer les Arabes en corps de peuple, les arracher à leurs guerres fratricides, changer ces voleurs en héros, et ces pillards de caravanes en preneurs de villes. Il ne veut qu'un Dieu, non ; mais un Dieu sans images, sans symboles, sans médiateur, libre de ce plat entourage de vierges, de saints et de saintes, un Dieu fier qui glorifie les combats, un Dieu sensuel qui ne proscrire point les femmes, les femmes créées avec les parfums pour le bonheur des hommes, comme dit le Coran. S'il emprunte à Moïse sa théodicée, à Jésus sa morale, il les adapte donc au climat de l'Arabie.

fares. Il y avait plus de députés dans les couloirs et à la salle des conférences que dans la salle même, et là on s'occupait de tout autre chose que des graves intérêts qui se débattaient à la tribune. Comme on le pense bien, c'est sur la lutte qui a eu lieu, dans la séance d'hier, entre M. Thiers et M. Duchâtel que les conversations ont roulé. Au dire de certains députés, le discours de M. Thiers est de nature à détacher de la majorité un certain nombre de membres des centres qui commencent à se lasser de se voir appelés conservateurs-hornes. D'un autre côté, ce discours, il faut le reconnaître, a fait plaisir à cette partie de la gauche qui est toujours disposée à se laisser prendre à la moindre espérance de voir ses idées obtenir quelque satisfaction.

La chambre, toutefois, a commencé à se repeupler aussitôt qu'on a vu dans la salle des conférences que la discussion sur les intérêts matériels était interrompue, que M. de Tocqueville était à la tribune et qu'il y faisait de la politique.

L'honorable orateur s'est surtout plaint de l'allanguissement, de l'indifférence des partis politiques. Il n'y a plus de mauvaises passions politiques dans le pays, mais il n'y en a plus de bonnes. La nation dort; mais quand une grande nation, après avoir longtemps dormi, se réveille, ce n'est que pour faire une révolution. Telle a été la pensée fondamentale du discours de M. de Tocqueville, qui n'a pas été assez personnel, et nous sommes loin de l'en blâmer, pour passionner l'assemblée.

M. de Tocqueville s'est aussi occupé de la lutte philosophique et religieuse à laquelle a donné lieu la question de la liberté de l'enseignement. Cette partie de son discours a été attentivement écoutée.

À la manière dont la discussion est engagée, il pourrait se faire qu'elle durât au-delà de la semaine dans laquelle nous sommes. La question du droit de visite n'a encore été qu'incidemment traitée. Personne n'a encore rien dit des affaires d'Espagne. On reviendra aussi sur le conflit municipal d'Angers. Tout cela prendra au moins trois séances. On dit, d'autre part, que les législatifs, qui ont un échec à réparer, rouvriront le débat au sujet du dernier paragraphe de l'adresse. Enfin, il reste à entendre MM. Billault, Orlon Barrot, Dufaure, Marie, Ledru-Rollin, et les ministres qui leur répondront. Cela promet des luttes intéressantes pour ceux qui y assisteront. Mais au bout y a-t-il autre chose? Et qu'en résultera-t-il pour le pays?

— Le *Siccle* annonce ce matin que, dans le cours de la délibération du projet d'adresse, il sera présenté deux amendements concertés entre la gauche constitutionnelle et le centre gauche: l'un, relatif aux affaires intérieures, par M. Gustave de Beaumont; l'autre, relatif à la politique étrangère, par M. Billault. C'est sur le vote de ces deux amendements que se décidera la question de majorité entre le ministère et l'opposition.

— C'est M^e Marie qui plaidera pour M. Félix Pyat dans le procès en diffamation intenté par M. Jules Janin. Le gérant de la *Réforme* sera défendu par M^e Jules Favre.

Bulletin de la Bourse de Paris du 17 janvier 1844.

La rente paraissait très-firme avant l'ouverture.

Dans la coulisse, le plus bas cours avait été 82 95; mais au parquet le premier cours n'a été qu'à 82 90.

Aussitôt après l'ouverture, il y a eu une légère hausse, et on a fait 83 fr.; mais cette fois encore la rente n'ayant pu franchir ce cours est tombée à 82 75, et a fermé au parquet à 82 80.

À quatre heures, la rente était à 82 80, mais plutôt offerte que demandée.

Cinq pour cent	125	Trois pour cent belge	»
Quatre et demi pour cent	112 50	Banque belge	698 75
Quatre pour cent	»	Caisse Lafitte	1112 50
Trois pour cent	82 75	— — — — —	5072 50
Actions de la Banque	3265	CHEMINS DE FER.	
Obligations de Paris	1410	Paris à Rouen	847 50
Rentes de Naples	107	Paris à Orléans	867 50
Etats Romains	105 1/8	Rouen au Havre	655
Dettes actives d'Espagne	50 1/4	Strasbourg à Bâle	231 25
Cinq pour cent belge	107 0/0		

Chambre des Députés.

Fin de la séance du 16 janvier.

M. DUCHÂTEL continue:

Selon le préopinant, la position politique du cabinet actuel est mauvaise, et il nous a conseillé d'en changer. Puis il s'est mis à faire en quelque sorte l'anatomie de la chambre et des partis qui la composent; il l'a divisée en deux partis qui ont des tendances tout opposées, et il a dit: Il ne faut pas s'appuyer exclusivement sur aucun de ces partis; il faut se servir de tous deux, indépendamment de ce qu'il peut y avoir de vrai dans chacun, s'en servir uniquement parce qu'on en a besoin. (C'est cela! c'est cela!) Voilà le système du préopinant. Est-il besoin d'inister pour en faire ressortir les inconvénients? Ne suffit-il pas de l'avoir exposé?

On nous reproche de repousser systématiquement toutes réformes, d'être opposés à tout progrès. Non, nous ne repoussons pas les réformes utiles qui tendent à un progrès réel: celles-là, nous les recherchons au contraire; mais ce que nous ne recherchons pas, c'est de nous créer des majorités factices, c'est d'obtenir par

de petits moyens une grande conciliation, parce que c'est là une politique mauvaise, qui n'a jamais réussi à personne, à vous pas plus qu'à d'autres. Nous n'en voulons pas.

Examinons en détail ce programme de gouvernement qui n'est pas moeste, et qui a l'élevation qui nous manque. Et d'abord, quelle est la première amélioration que M. Thiers voudrait introduire? Est-ce une réforme électorale? mais quand il était aux affaires, il l'a formellement combattue. Est-ce une réforme parlementaire? mais dans le même temps une proposition fut présentée à cet effet, et on sait le sort qu'elle eut. Vous savez l'accueil que lui fit le cabinet présidé par M. Thiers...

M. THIERS: J'affirme sur l'honneur que mon projet était de faire reproduire et accepter cette proposition l'année suivante. (Rires et agitation.)

M. DUCHÂTEL: Je veux bien l'admettre et penser qu'il en était de cette proposition comme de la guerre qu'on avait remise au printemps; mais alors je vous demanderai, à vous qui recherchez les moyens de donner au gouvernement de la grandeur et de l'éclat, si vous pouvez faire dépendre cet éclat et cette grandeur de l'adoption d'une proposition pareille. Evidemment non, et alors je suis autorisé à dire que vous avez opposé à un système trop peu élevé un autre système qui ne l'est pas davantage.

Vous nous avez, en outre, reproché d'être exclusifs contre les personnes, et, pour le prouver, vous n'avez trouvé qu'un seul fait à citer, le fait d'Angers. Il y en avait pourtant un plus récent que vous auriez pu choisir, et duquel serait résultée pour nous la preuve que nous savons reconnaître et récompenser les services rendus par nos adversaires aussi bien que ceux rendus par nos amis politiques; mais enfin vous avez choisi Angers. Voyons donc ce qui s'est passé à Angers. Le conseil d'Angers avait émis un vœu qui sortait de ses attributions; il avait empiété sur la prérogative royale. Quel devoir cette conduite nous imposait-elle? Sans doute les droits de l'autorité municipale sont respectables; mais ceux de l'autorité centrale le sont-ils moins, et, en cédant au conseil d'Angers, ne les aurions-nous pas sacrifiés aux premiers?

Je le répète, il n'y a qu'un fait à citer, et je n'hésite pas à dire que jamais aucune administration n'a montré moins de partialité et d'esprit exclusif pour les personnes que l'administration actuelle (violentes réclamations à gauche), et je n'hésite pas à dire non plus que si les opinions contraires à la nôtre parvenaient au pouvoir, elles feraient plus de changements que nous dans les administrations.

M. THIERS: La chambre est pleine de mes adversaires politiques que j'ai maintenus à leurs places. (Murmures et agitation.)

M. LE MINISTRE: Répondrai-je au reproche de trop tenir au pouvoir? Je vous le demande, y a-t-il jamais eu plus de questions de cabinet posées que l'an passé? Et nous reprocherait-on, par hasard, d'avoir eu la prévoyance de ne pas attacher notre existence ministérielle au sort de la loi des monnaies?

L'honorable M. Thiers a rappelé un exemple de plus grande susceptibilité, et pour cela il lui a fallu remonter à un cabinet de 1837, celui du 11 octobre, dont nous faisons partie l'un et l'autre. Un projet relatif à la conversion des rentes n'ayant pas été adopté, nous nous retirâmes. Mais M. Thiers a oublié de dire que si alors il sortit du conseil comme ministre de l'intérieur, il y rentra le lendemain comme président du conseil. (Hilarité générale.)

Ainsi donc, je ne crains pas d'affirmer que personne ne peut reprocher au cabinet d'avoir été, l'an dernier, un seul instant abandonné par la majorité. Il a réussi pour toutes les lois politiques, c'est-à-dire toutes les lois auxquelles il devait attacher son existence; c'était donc pour lui, non-seulement un droit, mais un devoir de rester. Un gouvernement ne peut se retirer que quand sa pensée politique est désapprouvée par les chambres: c'est à le jeu naturel de nos institutions; autrement, ce serait le désordre, et vouloir imposer à un cabinet la condition de réussir dans toutes les questions de détail, c'est vouloir lui imposer une condition que vous-même vous ne rempliriez jamais.

J'arrive à un autre reproche. On nous accuse d'avoir compromis les grands pouvoirs de l'état: la chambre des députés dans la question du droit de visite, et la royauté dans certaine autre question dont je parlerai tout à l'heure.

En 1842, la chambre a exprimé un vœu contraire à la ratification du traité de décembre 1841. Ce vœu a été accompli. Le gouvernement a compris la pensée du pays exprimée par les chambres, et il l'a réalisée.

En 1843, on a demandé l'abrogation des traités de 1831 et 1833. Qu'a répondu le gouvernement? Que si on entendait lui imposer l'obligation de négocier immédiatement, il ne pouvait s'en charger, parce qu'il était convaincu que ce serait en vain; mais que si au contraire on lui laissait le choix du moment, il acceptait la mission de satisfaire au désir de la chambre. Et c'est pour y parvenir que des négociations ont été ouvertes.

Ainsi donc, des deux vœux, l'un est accompli et l'autre a reçu un commencement d'exécution. Peut-on dire, après cela, que l'honneur et la dignité de la chambre ont été compromis?

Quant à l'autre question, mon opinion n'est pas douteuse: vous la connaissez. C'est la même que celle que j'avais en 1837 et en 1840. Je crois la loi bonne en soi et utile à tous les intérêts, et,

le jour où je conseillerai au roi de prendre cette mesure, je ne laisserai pas la couronne à découvert.

Mais, à notre place, que feriez-vous avant de conseiller à la couronne de proposer une semblable mesure? Vous vous assurerez qu'elle a des chances de succès, non pas dans l'intérêt de votre misérable existence ministérielle, mais dans un intérêt plus élevé, pour ne pas compromettre la couronne. C'est là ce que vous feriez.

Mais comme ce n'est pas là une supposition, et qu'au lieu d'être à notre place vous êtes dans l'opposition, vous imaginez un tout autre système que vous regrettez que nous n'ayons pas suivi. Et vos regrets sont sincères, car il aurait eu pour double résultat de compromettre, ainsi que la royauté, notre existence ministérielle, et notre succès io aurait peut-être été le prix de vos efforts.

M. THIERS revient à son tour sur le parallèle établi par le préopinant entre la situation de 1840 et la situation actuelle. Il rappelle les causes de l'agitation signalée par le ministre; elles étaient toutes extérieures. Et depuis, en dirigeant mal la mesure du recensement, on a créé de plus graves désordres dans le pays. Que s'est-il passé alors? les esprits étaient partagés entre deux opinions. Les uns regardaient la question d'Egypte comme assez importante pour que la France s'y engageât avec tous les moyens qu'exige sa dignité; d'autres ne le pensaient pas. L'orateur n'était pas de ceux qui insistaient le plus sur cette question d'Egypte; il a fait entendre ses craintes à la tribune; mais rappelez-vous ce qui a eu lieu. L'ambassadeur à Londres passait pour n'être pas assez égyptien: il fut remplacé par un homme que l'on supposait plus avancé dans cette question; et plus tard, lorsque, placé en face de l'Europe, on a voulu reculer, c'est ce même ambassadeur qu'on a mis à la tête des affaires.

On a comparé aussi la conduite des deux administrations au point de vue de l'impartialité politique. Quand j'étais au pouvoir, continue l'orateur, il y avait dans les rangs de la majorité des fonctionnaires; je n'ai provoqué la révocation d'aucun. Les uns m'en ont récompensé par des égards, d'autres ne m'en ont pas récompensé.

L'orateur explique ce qui s'est passé au Puy pour la reconstitution d'une municipalité.

Un seul mot encore. Je sais bien que le ministère ne peut pas se retirer chaque fois qu'il voit repousser telle ou telle loi de finances; mais voici ce que je maintiens. On a beau avoir la majorité, quand on se parque dans une opinion, quand on refuse toute concession, on s'affaiblit, et voilà le motif de mon opposition.

M. DESMOUSSEUX DE GIVRÉ parle au milieu du bruit.

La discussion générale est close, et le débat s'ouvrira demain sur le premier paragraphe.

(Correspondance particulière du Censeur.)

Séance du 17 janvier.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

La séance est ouverte à une heure.

Le procès-verbal est lu et adopté.

La proposition de M. d'Angeville sur les irrigations est retirée de l'ordre du jour. On revient à l'ordre du jour du projet de loi sur les entreprises théâtrales.

On distribue au commencement de la séance divers amendements au projet d'adresse, dont voici le premier paragraphe:

« Sire, l'union des pouvoirs de l'état et le concours loyal que la chambre a prêté à votre gouvernement ont soutenu et affermi le repos public. L'ascendant des lois, aidé par l'intelligence et le bon sens du pays, a partout suffi pour maintenir l'ordre. Le commerce intérieur et l'industrie prennent chaque jour un plus rapide essor. L'agriculture, qui a besoin d'être encouragée dans ses progrès et dans ses efforts, se confie à la sollicitude de l'administration. L'instruction et le bien-être, répandus plus également dans la société, améliorent et élèvent la condition des citoyens. Voilà, Sire, la France telle que l'a été faite, sous votre règne, le développement régulier des institutions qu'elle s'est données, et nous contempions, avec une profonde reconnaissance envers la Providence, la prospérité dont jouit notre patrie. »

Divers amendements ont été déposés. Voici ceux qui ont été imprimés et celui que M. Gustave de Beaumont a déposé au début de la séance sur le bureau du président.

Par M. Mercier.—Dans le premier paragraphe de l'adresse, au lieu de cette phrase: « Le commerce intérieur et l'industrie prennent chaque jour un plus rapide essor, » dire: « aspirent chaque jour à reprendre leur essor. »

Par M. Monnier de la Sizeranne.—Supprimer du premier paragraphe ces mots: « Le commerce intérieur et l'industrie prennent chaque jour un plus rapide essor, » et rédiger ainsi la phrase suivante: « L'agriculture, le commerce et l'industrie, dont les progrès et les efforts ont besoin d'encouragements, se confient, etc. » Le reste comme au projet.

Par M. Mercier.—Au sixième paragraphe, après cette partie de phrase: « en maintenant au travail national la sécurité qui lui est due, » substituer ces mots: « une sécurité réellement efficace. »

Certes, il s'en faut que le mahométisme soit le dernier mot de l'esprit humain; mais il était alors un progrès immense. Il tarissait les flots de sang qui ruisselaient dans l'Arabie au nom de Dieu; il retenait, comme l'ange biblique, le poignard levé sur la tête de l'enfant, et laissait loin derrière lui ce grossier fétichisme, ce sabéisme non moins grossier, ce judaïsme tout matériel et ce christianisme bâtarde qui se disputaient les âmes quand il parut dans le monde. Il fallait concevoir magnifiquement la divinité pour s'écrier comme Mahomet: « L'Orient et l'Occident appartiennent à Dieu. Vers quelque lieu que se tournent vos regards, vous rencontrez sa face. Il remplit l'univers de sa sagesse et de son immensité. » Où trouver un moraliste plus pur que celui qui déclare que ce n'est point assez de tourner le visage vers l'Orient ou vers l'Occident, mais qu'il faut encore secourir les esclaves, aimer ses proches, et que l'homme ne saurait être justifié sans les œuvres? Mais ce qui caractérise essentiellement l'islamisme, c'est la tolérance. Mahomet place dans son paradis Moïse et Jésus, et déclare qu'il sera ouvert après la mort aux juifs et aux chrétiens qui auront vécu dans la crainte de Dieu. Aussi défend-il expressément d'étendre l'empire du Goran à la pointe du cimeterre, et si plus tard il lance contre les peuples ses cavaliers intrépides, c'est que pour exister il fallait combattre et qu'il fallait conquérir pour n'être pas conquis.

On a reproché au mahométisme non seulement d'avoir soumis le monde par les armes, mais encore de l'avoir fasciné par l'attrait d'une morale indulgente et facile. D'abord il faut dire, à l'honneur de notre nature, que jamais une religion ne s'est répandue ainsi. Et puis, qu'y a-t-il de si indulgent et de si facile dans ce mahométisme qu'on aime à se représenter comme une religion toute parée de fleurs et toute trempée d'eau de rose? Y a-t-il donc tant d'indulgence à proclamer le dogme de l'éternité des peines, tant de facilité à pratiquer l'aumône qui n'est que recommandée dans les autres religions, et qui dans le mahométisme est imposée et taxée? Y en a-t-il beaucoup à faire la prière tous les jours cinq fois, à pratiquer le jeûne du ramadan, à accomplir le pèlerinage de la Mekke, à s'abstenir et du vin et des liqueurs fermentées? Tout cela n'est pas si commode et si sensuel, et l'on ferait mieux d'attribuer la rapide propagation du mahométisme aux grandes vérités qu'il renfermait

qu'aux vices qu'il a pu tenir de la nature humaine.

Mais la polygamie! voilà le grand reproche, le reproche banal qu'on ne se lasse point de lui faire. Comme si Mahomet l'avait inventée! comme si elle n'était pas aussi vieille en Orient que la race humaine! comme si l'on ignorait que les patriarches étaient tous, les uns plus, les autres, moins contumiers du fait, que Gédéon eut soixante-dix fils comme Danaüs eut cinquante filles, et que la Bible est toute pleine de traits de ce genre! Quand Mahomet vint au monde, il y trouva la polygamie, et il fit comme Moïse, il l'y laissa. C'était un fait social: il l'accepta pour ce qu'il était, mais il le régla en même temps. Avant lui, il était permis d'avoir et huit et dix femmes; il en limita le nombre à quatre, et défendit même d'en épouser plus d'une dans le cas où l'on ne pourrait subvenir à leurs besoins. Il fit plus: il stipula pour les droits de l'épouse comme pour ceux de l'esclave, comme pour ceux de l'enfant dans les bras de sa mère. Pour l'esclavage en lui-même, s'il ne l'abolit pas, il l'imita encore en cela Moïse, qui avait pourtant vu Dieu face à face, suivant l'écriture, et il y aurait de l'absurdité à demander qu'il eût accompli une œuvre pareille à lui tout seul, quand elle a été à peine achevée par les labeurs de tant de siècles, et que la traite des noirs subsiste encore aujourd'hui au milieu des lumières d'une radieuse civilisation.

Un autre reproche qui a été adressé au Goran, c'est de prêcher le fatalisme et de proclamer que *chacun porte son sort attaché à son cou*. Ce reproche est fondé; mais on l'atténue à l'égard de Mahomet, si l'on considère que le fatalisme, ce culte exagéré de la Providence, est la vieille erreur de l'Orient, et que Mahomet ne l'y a point introduite.

Tel est dans ses points principaux le système religieux de Mahomet. Il surpasse celui qui est contenu dans les Védas et dans le Bhagavad-Gita, et suit de bien près celui de Moïse et celui de Jésus.

On a prétendu que pour propager sa religion nouvelle, le fondateur de l'islamisme aurait eu recours à je ne sais combien de faux miracles. Il aurait fait croire qu'une colombe descendait périodiquement sur son oreille pour lui révéler les secrets des cieux, que les arbres s'inclinaient sur son passage, que les pierres le saluaient, et que la lune était descendue dans une manche de son manteau et était sortie par l'autre. Il n'est

pas besoin de dire que ce sont là des contes absurdes que l'on met fort gratuitement à la charge du prophète, et dont les écrivains arabes ne disent pas un seul mot. On pouvait lui reprocher d'avoir peu créé en matière de religion, d'avoir écumé l'écueil emprunté, tantôt à Moïse, tantôt à Jésus; mais il ne fallait pas faire de lui un imposteur imbécille.

Les miracles, il n'avait pas le pouvoir d'en faire, c'est lui-même qui le disait. Tous ses miracles furent dans son audacieux génie, dans son imagination de feu et dans sa magnétique parole. Se voit-il menacé, il répond fièrement: « Tu viendrais à moi la lune dans une main et le soleil dans l'autre que je n'aurais pas peur. » S'il s'enfuit de la Mekke avec le seul Abubekr pour compagnon, et que celui-ci tremble de frayer à ses côtés, il le rassure en lui disant: « Ne crains rien; nous sommes trois, et le troisième c'est Dieu. » Plus tard, quand il sera cerné par une armée d'ennemis dans l'étroite enceinte de Médine et réduit à la fortifier la pioche à la main, son esprit prendra le large, et s'il fait jaillir trois éclairs du rocher, il s'écriera que le premier signifie la conquête de l'Arabie, le second la conquête de l'Orient, et le troisième celle de l'Occident. Ce fut par toutes ses qualités, par ses prédications enthousiastes, par l'éclat et la magnificence féérique des pages du Goran qu'il entraîna à sa suite une nation affamée de combats et affolée de poésie.

Il serait trop long de raconter comment Mahomet convertit à sa cause Aly, Abubekr, Omar, Amron, Khalid, l'épée des épées de Dieu; quels obstacles il rencontra parmi les Koréischites de la part des pharisiens et des puissants de l'époque; comment il fut forcé de s'enfuir de Médine, et comment il sut tirer parti et de ses victoires et de ses défaites pour affermir dans sa foi la jeune phalange de ses néophytes. Déjà il avait renversé les idoles de la Caabah, aboli les sacrifices humains, soumis à ses lois l'Arabie entière; déjà il marchait contre la Syrie, et brisait, dans ses avides espérances, le sceptre des Sassanides et celui d'Héraclius, quand il périt lentement victime du poison qu'une israélite lui avait autrefois préparé. Mais les croyants ne dépouillèrent pas pour cela leurs manteaux de guerre, et ils lui firent bientôt de sanglantes funérailles.

Par MM. Cordier et de Courtais. — Supprimer du dernier paragraphe les mots : « La conscience publique flétrit de coupables manifestations. »

Par M. Gustave de Beaumont sur le paragraphe premier : « Nous espérons que, fortifiées (nos institutions) et sagement complétées, elles assureront à la France les bienfaits du gouvernement parlementaire, de ce gouvernement dont le dépôt nous est confié, et que nous devons maintenir dans son intégrité et dans sa pureté. »

M. le président donne la parole à M. Ducos.

M. Ducos prend la parole sur le premier paragraphe. Il dit que l'adresse n'est que le reflet incolore de l'optimisme ministériel, et que si la chambre partage cet optimisme, elle ne doit pas hésiter. Mais la majorité croit-elle à la situation qui est exposée dans le discours de la couronne ? Le ministère a quelques amis dans le discours qui combattent pour lui à outrance ; mais il y a un grand nombre de députés de la majorité qui ne sont attachés au cabinet net qu'en raison de la difficulté qu'il y aurait, suivant eux, à régler les conditions d'avènement d'une nouvelle administration. Enfin les membres de l'ancienne coalition qui le soutiennent, et qu'on pourrait appeler dans cette armée une sorte de *légion étrangère*. (On rit.)

L'orateur énumère quelques uns des échecs subis par le cabinet, puis il le montre écartant toutes les questions importantes par un sentiment de conservation. Ainsi, dans la commission, à propos de la dotation, le ministre a répondu : « Je prie MM. les membres de la commission de me permettre de ne leur faire aucune réponse au sujet de cette affaire. »

Après tous les échecs reçus par le cabinet, notamment dans l'affaire du droit de visite, il faut pousser la béatitude jusque dans les régions les plus élevées pour se féliciter du concours des pouvoirs de l'état.

Le cabinet se réjouit des progrès de l'agriculture et du commerce, de la prospérité des classes diverses de citoyens. A-t-on le droit d'exprimer cette satisfaction ? Sans doute quelque bien-être est résulté de nos vingt-cinq années de paix, mais ce bien-être est la conséquence exclusive de nos institutions. Si nous comparons le résultat de la situation organique aux résultats spéciaux de la politique du 29 octobre, nous voyons qu'il y a dans le progrès de la prospérité publique une intermittence marquée.

L'agriculture réclame un code rural, une loi sur le défrichement, une loi sur les irrigations. Notre industrie est dans un état de malaise accidentel et de pléthore. Ce sont là, au reste, des questions que mes études ne me donnent pas le droit de développer ; mais elles m'autorisent à signaler l'état déplorable de notre commerce maritime. Il y a deux causes essentielles de la déchéance de notre navigation maritime. La première cause, je ne la reproche pas au cabinet, tient aux vices de notre législation ; mais l'autre tient à certains faits que le cabinet n'a su ni prévenir ni réparer. Et je renouvelle le défi que j'ai porté aux ministres, dans mon bureau, de citer une nature d'opérations maritimes qui donne des bénéfices. Nos marchandises sont exclues de presque tous les ports américains. En Espagne, malgré la politique du 29 octobre, votre commerce a été interdit dans les ports espagnols qui nous étaient réservés par le pacte de famille.

La république de la Plata spolie nos nationaux, et, interrogés sur ces actes brutaux, les ministres répondent qu'ils négocient toujours ! Et pendant ce temps nos tribunaux de commerce enregistrent chaque jour de nouveaux bilans de faillites ! Je demande que le ministère, au moins, ne respire pas sur son banc le parfum des prospérités maritimes. (Très bien !)

M. CUNIN-GRIDAINE : Je demande la parole.

M. DUCOS : M. le ministre du commerce ayant déclaré devant la commission que le commerce maritime était en grande souffrance, j'attends de lui la même déclaration à la tribune.

M. CUNIN-GRIDAINE, ministre du commerce : Je me renfermerai dans les faits commerciaux, et je me propose seulement de prouver que le discours de la couronne a dit l'exacte vérité en présentant comme prospère la situation du commerce.

Je ne sache rien de plus dangereux pour un commerçant que de prolonger une fausse situation, relative à une prospérité imaginaire ; mais cela est aussi dangereux pour un gouvernement qui s'exposerait à de fâcheux démentis.

M. le ministre groupe des chiffres pour démontrer que la prospérité du commerce est réelle et normale, tant pour l'importation que pour le commerce extérieur, et que les diminutions dans le mouvement général n'ont été que partielles et accidentelles.

Il n'est pas juste de dire que l'agriculture n'a fait aucun progrès ; des méthodes meilleures ont été appliquées et propagées dans beaucoup d'endroits.

M. DEZEIMERIS : Je demande la parole.

M. CUNIN-GRIDAINE : L'agriculture a fait de grands progrès...

M. DE BRICQUEVILLE : Nous ne nions pas ce progrès ; mais en même temps nos cultivateurs sont ruinés et ne peuvent pas payer l'impôt ! (Mouvement.)

M. LE MINISTRE termine en insistant sur l'apologie de la situation commerciale du pays.

M. LESTIBOUDOIS : C'est au contraire par un mouvement contraire, par un mouvement continu, que le mouvement commercial décroît, tandis qu'on prétend qu'il s'accroît. Il faut en effet s'attacher à voir non pas si le mouvement général s'est augmenté, mais si le produit du travail national, l'exportation, s'est accru.

Le commerce général donne 346 millions à l'importation et 644 millions à l'exportation : différence au détriment du travail national, 202 millions. Le travail national descend en France, cela résulte de ce chiffre et d'autres qui s'appliquent aux années précédentes. Pour 1843, il y aura aussi une différence qui sera de 30 millions.

Si l'est une industrie qui intéresse vivement l'agriculture, c'est celle des lins. En 1837, nous avons importé pour 14 millions de francs de lins anglais ; en 1838, pour 21 millions ; en 1839, pour 29 millions ; en 1840, pour 27 millions ; en 1841, pour 40 millions ; en 1842, pour 45 millions. Au moins aurait-on pu espérer que nos champs fourniraient à l'Angleterre au moins la matière première. Pas du tout. En 1837, nous exportons pour 1 million de francs ; en 1838, pour 2 millions ; en 1839, pour 4 millions ; mais le système change, et en 1840 nous n'exportons plus que pour 2 millions 800,000 f. ; en 1841, pour 1 million 400,000 f. ; en 1842, pour 900,000 f. seulement.

M. LESTIBOUDOIS cite encore d'autres chiffres pour démontrer que l'agriculture est en souffrance.

En 1837, dit-il, on introduit pour 17 millions de francs de graines oléagineuses ; en 1838, pour 20 millions ; en 1839, pour 21 millions ; en 1840, pour 37 millions ; en 1841, pour 49 millions ; en 1842, pour 57 millions. Voilà comment on protège l'agriculture !

Tandis que l'industrie est ainsi négligée en France, ainsi que l'agriculture, on encourage le commerce d'exportation de la Belgique, qui n'a fait que s'accroître dans une forte proportion à notre détriment. Ce n'est point tout : on nous menace d'un traité de commerce avec l'Angleterre, et sur ce point, s'il y a cordiale entente, ce sera au détriment des intérêts du pays, comme dans

nos relations avec la Belgique.

L'orateur repousse le projet de convention douanière entre la Belgique et la France.

M. FULCHIRON : Je tiens d'autant moins à l'agriculture que toute ma fortune est en propriétés. Je conviens que l'agriculture est en souffrance dans quelques endroits, et j'en gémis plus que personne. (On rit.) Ainsi je conviens que la culture des graines oléagineuses doit souffrir en ce moment ; mais si nous parlons de la culture de la petite propriété, je signalerai un fait très-fréquent : ce sont les achats de terrains. Les paysans ont l'habitude d'acheter, d'acheter toujours, souvent avec de l'argent qu'ils empruntent. Cette imprudence est très-fréquent, surtout dans le département que je représente ; et l'on doit s'appliquer à en avertir ceux qui la commettent, et qui s'engagent ainsi dans le paiement impossible d'intérêts à 5 ou 6 pour 100, avec le produit moindre du champ acheté.

M. DE TOCQUEVILLE : Messieurs, je reconnais l'importance des questions qui viennent d'être traitées, et je ne m'explique le peu d'intérêt que la chambre leur a prêté quant à présent que parce que plusieurs questions générales n'ont pas été épuisées.

J'irai droit à la vraie question, à savoir si la majorité a raison de soutenir le cabinet.

L'idée que le cabinet est plus qu'un autre en état de prouver au pays l'ordre public, la paix intérieure, est la véritable raison de l'appui qu'on donne à ce ministère. Je veux prouver que cet ordre public est moindre qu'on ne le pense.

L'ordre est un grand bienfait. Si la paix dont on se vante était le produit de l'effort continu d'un grand parti vivant de sa propre vie, je m'en réjouirais. Mais, je vous le demande, je le demande à tous mes collègues, à ceux qui ne veulent pas le bien public par les mêmes moyens que nous, mais qui le veulent comme nous, n'est-il pas vrai que si on abandonne les passions mauvaises, les passions anarchiques, on abandonne aussi les passions généreuses, celles qui enfantent les grandes choses ? Ce grand mal, c'est l'indifférence ; la nation dort. (Au centre : Eh bien ?) Une grande nation ne doit pas dormir, car de son réveil peuvent sortir des révolutions. (Au centre : Ah ! ah !) Ce repos est-il véritable ? La guerre n'est-elle plus à craindre ? La guerre, Messieurs, n'a fait que changer de théâtre. La France telle que l'a faite la Constituante tend à se diviser, et vous n'entendez plus parler que de guerre, de guerre intellectuelle au moins et relative aux intérêts particuliers, entre les diverses provinces. Bientôt nous ne représenterons plus des intérêts moraux, mais des canaux, mais des chemins de fer. (Très-bien !)

Voix diverses : Louviers ! Louviers !

M. DE TOCQUEVILLE : Il se passe en ce moment quelque chose de déplorable, dont la liberté de l'enseignement a été la première cause. On attaque l'enseignement laïc, on attaque la liberté de penser, on attaque aussi la religion ; c'est la guerre entre le siècle et les croyances. Est-ce là un petit événement ? Non, Messieurs. Je prévois que cette guerre augmentera encore la confusion des partis et celle des opinions de la chambre. Quel est le moyen de forcer les hommes indécis à entrer sur l'un ou l'autre terrain, sur celui du pouvoir ou sur celui de l'opposition ? C'est de leur retirer le terrain neutre.

Long-temps la nation s'est irritée de votre politique. Vous dirai-je ce que je pense ? maintenant elle s'en ennuit. (Rumeurs, agitation.) La nation reporte alors son activité sur des questions irritantes et qui ne produisent aucun bien.

Je signale aussi les fautes du gouvernement comme une des causes qui allument la guerre dans les intelligences. Parmi ces fautes, il en est une qui est relative à la liberté de l'enseignement. Il y a des lois qui régissent l'enseignement ; il fallait les faire exécuter. Il y a des congrégations religieuses. Mon opinion est que les associations religieuses doivent être autorisées aussi bien que les associations politiques ; mais au moins le gouvernement devait dire quelles associations il permettait, quelles il défendait. Il ne l'a pas fait.

Le gouvernement n'a pas respecté les croyances religieuses ; il a cherché à attirer le clergé à lui, non pas comme une grande autorité morale, mais comme une force qui pouvait lui servir, et il lui a sacrifié la plus chère des libertés conquises en 89, la liberté religieuse. Alors les chefs de ce clergé ont manifesté d'excessives prétentions ; ils ont parlé en maîtres.

Il est quatre heures. L'orateur continue.

La France publie une lettre de Goritz, en date du 9 janvier, qui contient le passage suivant sur le duc d'Angoulême :

« La santé de l'auguste fils de Charles X n'offre rien d'inquiétant. Les médecins connaissent bien le mal. Un célèbre médecin des environs, qui est venu voir l'auguste malade, a approuvé tout ce qui a été fait. On espère qu'avant peu, avec des ménagements, cette précieuse santé sera rétablie. »

M. de Lamartine, retenu à Mâcon plus long-temps qu'il ne le voulait par des affaires impérieuses, vient de partir pour Paris. Il arrivera assez à temps pour donner son vote sur l'adresse.

Chronique.

LYON.

Hier soir, à quatre heures, la malle de Strasbourg a versé. En sortant de l'hôtel de la poste, au tournant de la place de la Charité. Le postillon, placé sur le siège, a été jeté à terre et blessé ; il n'a pu continuer sa route. Le courrier, qui a été aussi lancé à terre, a reçu plusieurs contusions aux jambes et au côté ; cependant il a pu reprendre son service. Les voyageurs n'ont pas eu de mal. La voiture a été brisée et n'a pu être relevée ; une autre malle a été immédiatement amenée, et le transport des dépêches de l'une à l'autre a été opéré. Le retard a été d'environ une heure et demie.

— Des habitants des quartiers nord de notre ville nous prient de signaler à l'autorité l'oubli complet où sont laissés les abords du quartier des Chartreux. La montée des Carmélites est impraticable par suite de la grande quantité de glaces qui se sont formées sur son pavé. On conçoit que, dans un pareil état de choses, la circulation soit devenue en cet endroit fort dangereuse. Les habitants de ces quartiers, qui contribuent comme les autres aux charges de la ville, ne se plaignent pas sans raison.

Malheureusement nous recevons, en même temps que celle qui précède, d'autres réclamations des habitants de divers autres quartiers qui se plaignent du même désagrément. Nous ne pouvons que nous rendre l'écho de leurs plaintes auprès de l'administration de la voirie, qui s'empressera, nous n'en doutons pas, de faire activement enlever les glaces de manière à ne laisser rien à faire au dégel. (Courrier de Lyon.)

— En avant d'une maison bâtie sur un nouvel alignement, rue des Bouchers, on a laissé debout la façade d'une ancienne construction. Cette façade, soutenue à grand renfort d'étais de tous

genres, semble continuellement menacer les passants. Nous voulons bien croire qu'il n'y a aucun danger et que toutes les précautions ont été bien prises ; mais nous pensons aussi qu'il vaudrait mieux se hâter d'abattre cette muraille, dans l'intérêt de la sécurité publique.

— Des ouvriers sont occupés sur le quai d'Orléans à la construction d'une baraque destinée aux travaux du nouveau pont de Nemours. Ces travaux ne vont pas tarder à commencer.

— Le tribunal de commerce de Lyon a déclaré 86 faillites pendant l'année 1843.

— La société académique d'architecture de Lyon, dans sa séance du 6 courant, a admis au nombre de ses membres correspondants M. Couchaud, architecte à Athènes.

— Par décision du 5 de ce mois, M. le ministre de l'intérieur a autorisé, dans la commune de Dracé, la perception du droit de pesage, mesurage et jaugeage publics.

— Nous rappelons aux électeurs du 1^{er} canton de Lyon qu'ils sont convoqués pour le dimanche 28 courant, afin d'élire un membre du conseil d'arrondissement de Lyon, en remplacement de M. Bernard, membre du conseil général.

Cette assemblée est divisée en deux sections :
Le première section sera composée des électeurs dont le nom commence par une des lettres A, B, C, D, E, F et G, au nombre de 267

Ces électeurs se réuniront le dimanche 28 janvier, à neuf heures du matin, à l'Hôtel-Dieu, dans la salle du conseil d'administration.

La seconde section sera composée des électeurs dont le nom commence par une des lettres H, I, J, K, L, M, N, O, P, Q, R, S, T, U, V, X, Y et Z, au nombre de . . . 267

534

Ces électeurs se réuniront le même jour et à la même heure audit Hôtel-Dieu, salle des cours de médecine.

MM. les électeurs sont prévenus que leurs cartes d'entrée seront déposées à la mairie de Lyon, où ils sont invités à se présenter pour les réclamer à partir du samedi 20 de ce mois.

Le conseil élu appartiendra à la série qui sera renouvelée en 1848.

— L'exécution des terrassements du chemin de fer de Paris à la frontière de Belgique exigeant l'acquisition par l'état de 40,000 coussinets en fonte, l'adjudication de cette fourniture aura lieu à Paris, dans l'une des salles du ministère des travaux publics, le 30 janvier courant, de onze heures et demie à midi, sur soumissions cachetées.

Le cahier des charges et le modèle des soumissions sont déposés dans les bureaux de la préfecture du Rhône (deuxième division), où toutes personnes peuvent en prendre connaissance.

— Une double saisie de vingt mille cigares (75 kilog.) a été opérée, il y a deux jours, à Saint-Clair, par un commissaire de police et par la douane de Lyon.

— Le Recueil des actes administratifs contient un avis aux maires pour les engager à faire remplacer l'arsenic employé pour la destruction des rats dans les campagnes par la préparation suivante qui atteint le même but sans avoir les mêmes inconvénients ou présenter les mêmes dangers : onguent mercuriel double, cinq cents grammes mélangés avec trois kilogrammes de farine de maïs ou de blé.

DÉPARTEMENTS.

La température a subi depuis quelques jours un changement favorable à la santé publique et qui le serait aussi aux fruits de la terre si la neige les recouvrait, d'humide et douce, elle est devenue sèche et froide. Dimanche matin, le thermomètre marquait à Bourg 8 degrés Réaumur au-dessous de zéro, hier 7, aujourd'hui 5. (Courrier de l'Ain.)

— La fièvre typhoïde a cessé de désoler Hauteville et Lompnes ; et, en ce moment, l'on fait un encaissement du mobilier des maisons dépeuplées. Attirés par le bon marché, de pauvres habitants achètent les draps, couvertures, chemises, matelas et autres linges encore infects qui ont servi aux décedés.

La médecine ne regarde nullement comme contagieuse la maladie à laquelle tant d'individus ont succombé. Mais il eût été convenable et prudent de ne permettre la vente de ces linges, couvertures et objets de literie qu'après qu'ils auraient été lessivés. On ne saurait trop recommander aux acheteurs de ne pas s'en servir sans cette précaution, que la prévoyance, la salubrité et la propreté conseillent.

Les personnes convalescentes de cette maladie ne peuvent aussi trop ménager leurs forces. Un nommé Jean Grillet, âgé de 45 ans, habitant d'Ornoux, avait voulu, le 9 de ce mois, malgré l'état de débilité où sa convalescence le laissait, aller couper un arbre dans un de ses champs. Sa femme, ne le voyant pas rentrer, a fait faire quelques recherches. On l'a trouvé gisant sur le sol. Il était mort subitement. (Idem.)

— Voici un exemple des vices et des abus de la procédure actuelle :

La succession d'une dame Doualt s'ouvre au profit de M^e B..., notaire à Langeais, arrondissement de Chinon (Indre-et-Loire), et de M. B..., son frère. M. B... jeune avait des dettes ; il devait, entre autres sommes, celle de dix-neuf francs quatre-vingt-dix centimes, et le créancier de ces 19 fr. 90 c. était un sieur P...

M. P... chargea M^e Clémenceau, avoué à Chinon, d'exercer des poursuites pour ces 19 fr. 90 c. Les poursuites furent notamment dirigées sur la succession qui venait de s'ouvrir au profit du débiteur. Des demandes en partage furent faites, des formalités furent remplies, et bientôt il existait, pour un capital de moins de vingt francs, quinze cent quatre-vingt-un francs de frais.

— Une girafe qu'on attendait à Paris est morte il y a quelques jours à Toulouse ; elle a été vendue 3,000 f. pour être empaillée et conservée dans le musée de la ville.

Voici quelques détails nécrologiques que nous trouvons à ce sujet dans les journaux de Toulouse :

La girafe a été asphyxiée par la vapeur du charbon que l'on avait allumé auprès d'elle, afin de la préserver d'une température froide à laquelle son espèce n'est pas habituée. Ce genre de mort a pu permettre que l'on goûtât sans crainte de la chair de ce beau mammifère. Dans plusieurs maisons où l'on célébrait la fête des Rois, elle composait, à côté du gâteau traditionnel, le plat principal du repas. La rareté d'un pareil mets n'était pas, du reste, son seul mérite ; on assure que la chair de la girafe est d'un goût excellent et qu'elle est fort tendre.

Afrique française.

CONSTANTINE, 5 janvier. — Hier, à la grande fantasia des Arabes, à laquelle M. le duc d'Aumale assistait entouré d'un nombreux cortège d'officiers, et en présence des dames des familles militaires

et européennes, un coup de fusil, chargé de deux balles, fut dirigé vers un groupe dont le prince était peu éloigné; ce coup avait été tiré par un cavalier arabe. Il se peut que ce cavalier ait introduit par distraction, sans intention coupable, ces balles dans son fusil. Une petite fille âgée de cinq ans a eu la jambe cassée, ainsi qu'un officier du 22^e, M. Delmas. On dit que la blessure de la jeune fille est légère, mais que l'officier sera peut-être obligé de subir l'amputation. (Sémaphore.)

A l'occasion de la décision de la cour royale de Rennes relative aux annonces judiciaires, le journal de Brest, la Bretagne, avait publié un article qui se terminait ainsi :

« Après avoir su le prix que les cours royales mettent à leur faveur, nous gardons le ciel de nous abaisser jusqu'à la simple demande. Le plus simple rapport avec la cour royale nous semblerait une flétrissure dont nous aurions à rougir. »

Le gérant de la Bretagne a été traduit le 10 de ce mois devant la cour d'assises du Finistère, sous la prévention d'injures envers la cour royale de Rennes, qui avait elle-même porté plainte; il a été acquitté.

Un fait très-curieux a été révélé dans ce procès. Des témoins ont constaté que l'année dernière la cour royale de Rennes avait accordé le monopole des annonces judiciaires à une feuille de Lorient qui n'avait qu'un seul abonné, tandis que l'Abeille, exclue de la publication de ces annonces, avait 223 abonnés. L'avocat-général a lui-même concédé ce fait. L'Abeille a été ruinée par cette spoliation, et la feuille préférée a continué de vivre sans abonnés, grâce au privilège qui lui a été maintenu cette année.

Un tel exemple de l'impartialité des cours royales n'a pas besoin de commentaires.

Nouvelles Diverses.

Le sieur X..., aubergiste à Mériex (Oise), s'amouracha d'une domestique qu'il avait prise nouvellement à son service, et Rosalie A... tourna si bien la tête à son maître, qu'un beau jour il partit avec elle pour Paris, emportant une bonne somme d'argent, du linge et jusqu'à des effets, appartenant à sa femme légitime, qu'il abandonnait.

Lorsque la diligence qui emportait nos fugitifs arriva à La Villette, Rosalie dit qu'elle avait dans cette commune un de ses frères qu'elle désirait bien voir, et elle pria le sieur X... de l'aller chercher. L'amoureux aubergiste y consentit avec empressement, et pendant qu'il cherchait une personne qu'il ne devait pas trouver, la diligence continua son chemin. Le sieur X... pensa que Rosalie lui avait mal indiqué l'adresse, et, plein de sécurité, il gagna à pied la cour des Messageries Royales, où la belle avait promis de l'attendre. En arrivant, il ne l'aperçut pas. Il entra dans le bureau, devant lequel stationnait encore la diligence, et s'informa de ce que sa compagne était devenue. O désappointement! la perfide Rosalie s'était éclipisée en emportant l'argent et les effets qu'il avait laissés à sa garde. Triste et confus, le malheureux aubergiste a tenté quelques démarches inutiles, et il a dû se remettre en route pour son pays, où l'attendent les reproches mérités que va lui adresser sa femme sur cette honteuse escapade.

Nouvelles Etrangères.

Le paquebot d'Orient le *Minos*, qui était attendu depuis le 11, vient d'arriver à Marseille. Il apporte des correspondances de Constantinople et d'Alexandrie du 27 décembre dernier, d'Athènes du 30 et de Malte du 8 janvier.

Voici les principales nouvelles arrivées par cette voie :

TURQUIE.

CONSTANTINOPLE, le 27 décembre 1843. — On ne saurait imaginer

tout ce qu'a fait la mission de Russie pour engager la Porte à ne pas reconnaître la révolution grecque. M. de Titow a usé de tous les moyens possibles pour disposer le sultan à prendre une attitude hostile. Mais, d'un autre côté, l'ambassadeur d'Angleterre et le ministre de France s'efforçaient de persuader à la Porte de garder la plus complète neutralité; et bien lui en a valu d'écouter ces sages conseils.

Reschid-Pacha est parti le 17 sur le bateau à vapeur le *Sésostri*, pour se rendre en France par la voie de Malte et de Marseille. Les lettres de rappel de Naffi-Effendi lui ont été expédiées par cette même occasion, avec l'ordre de quitter Paris pour retourner immédiatement à Constantinople après l'arrivée de Reschid-Pacha. Ce dernier a quitté notre capitale avec un vif regret, mais il a dû se résigner à la position que lui ont faite ceux à qui il fait ombre. Riza-Pacha était pressé d'éloigner un homme dont la présence gênait tous ses projets. Dans l'audience de congé de Reschid-Pacha, il a déclaré au sultan qu'il était un peu las de se voir traiter de la sorte. Abd-ul-Mejid a été très-étonné d'apprendre que Reschid ne partait pas sans regret. Il lui a avoué naïvement qu'en le nommant ambassadeur à Paris il avait cru lui être agréable et répondre entièrement à ses vœux, le poste de gouverneur d'Andrinople ne lui ayant, du reste, point paru assez élevé pour un homme qui avait occupé les premières fonctions de l'état. Il paraît que cette entrevue a été pénible au sultan, qui éprouve beaucoup de sympathie pour Reschid.

Le 16 de ce mois les drogmans des quatre grandes puissances, et le 17 encore celui de l'ambassade française, se sont présentés à la Porte pour faire, chacun de son côté, mais tous dans le même sens, d'énergiques représentations au sujet du Grec exécuté dans les environs de Brousse. Par suite de ces démarches, la Porte a cru donner une satisfaction suffisante aux représentants des puissances en destituant Chevet-Bey, le beylikdji (chancelier) de la Porte, qu'elle a remplacé par Ismaël-Effendi, conseiller au département des finances. Chevet-Bey, en qualité de beylikdji, avait reçu, il y a long-temps, l'islam des autorités de Brousse qui ont condamné le Grec à mort pour avoir repris ses anciennes croyances; mais il avait ajourné l'exécution de ce décret. Cependant, à l'époque de l'exécution de l'Arménien Ovaghim, voyant que le gouvernement donnait ouvertement des preuves de la tendance à revenir aux anciennes traditions, il a craint de se compromettre en tardant plus long-temps à donner un cours au décret. Un de ses principaux motifs d'appréhension consistait dans ses propres opinions, qu'on savait être contraires à ces actes sauvages. Chevet-Bey est, au point de vue turc, un homme de progrès; il appartient à l'école de Reschid, dont il a été secrétaire à Paris et à Londres. Il n'a agi pourtant qu'après le supplice d'Ovaghim et avant les représentations des ambassadeurs. Il paraît aussi que Rifaat-Pacha, qui nourrissait de l'animosité contre ce fonctionnaire, a saisi cette occasion pour le faire destituer. Les ambassadeurs ne se contenteront pas de cette victime: ils voudront obtenir l'assurance que de pareilles atrocités ne se renouvellent plus. La Porte se trouvera dans ce cas bien embarrassée, une promesse de ce genre étant tout-à-fait contraire aux lois et aux habitudes musulmanes.

D'après les nouvelles d'Erzeroum du 10 de ce mois, les affaires sont toujours au même point. Les commissaires avaient tenu leur sixième conférence. La question traînera en longueur.

EGYPTE.

ALEXANDRIE, le 27 décembre 1843. — Nous venons d'apprendre que Mehemet-Ali est retourné inopinément au Kaire; le télégraphe nous a appris que ce retour a eu lieu le 25 de ce mois.

Les lettres que le courrier nous apportera nous donneront des détails sur le voyage du pacha, et nous connaîtrons les motifs de son prompt retour, qui ne devait avoir lieu que dans le courant du mois prochain. Nous avons su seulement qu'il était allé jusqu'à

Assouan, c'est-à-dire à la première cataracte.

Ibrahim-Pacha devait quitter le Kaire pour un voyage dans la Haute Egypte à la fin de ce mois; mais le retour du pacha doit l'avoir obligé à remettre son départ, d'autant plus que, le 31 du courant, les Turcs célébrèrent la grande fête du Kourban-Beyram.

Par le bateau de Bombay, qui avait touché à Aden, nous avons appris que les Arabes de cette contrée, qui étaient en hostilités continuelles avec les Anglais, ont fait la paix avec ces derniers, et que les meilleures relations s'étaient établies entre eux.

Le dernier paquebot français, le *Scamandre*, a conduit ici M. Edmond de Bourqueney, neveu de l'ambassadeur français à Constantinople. On dit que son voyage n'a d'autre but que celui de visiter l'Egypte.

Le gérant responsable, B. MURAT.

La vogue immense que s'est acquise en peu d'années la PATE DE GEORGE, pharmacien d'Epinal (Vosges), est fondée sur son efficacité contre les irritations de poitrine, les rhumes et les enrhumements. — Elle se vend moitié moins que les autres, par boîtes de 60 c. et de 1 fr. 20 c., dans les meilleures pharmacies de Lyon, et principalement chez MM. LARDET, place de la Préfecture, 16; VERNET, place des Terreaux, 13; et à la pharmacie des Célestins; à Saint-Etienne, GARNIER-MARTINET, place de Foy; à Chalon-sur-Saône, POUCHER-FAYRE, confiseur, Grande-Rue, 36; à Mâcon, MOSSEL, pharmacien, et à Genève (Suisse), ROUZIER, Grande-Rue, 4.

BOURSE DE LYON. Cours des valeurs industrielles.

Le 17 janvier 1844.

NUMÉRO DES ACTIONS.	VALEUR NOMINALE.	DÉSIGNATION DE L'ENTREPRISE OU SOCIÉTÉ.	DERNIER PRIX FAIT.	COURS JOUR.
1,500	1,000	Eclairage par le gaz, Compagnie Perrache	5,773	
527		Nouvelle émission	5,800	
1,090	700	Saint-Etienne	1,600	
450	600	Grenoble	1,500	
300	750	Saône-et-Loire	973	
400	700	Dijon	500	
5,000	750	Trois villes du Midi	100	
1,740	600	Turin	570	
1,000		Montpellier	725	
1,000		Besançon	480	
1,000		Reims		438
1,000		Metz	780	
560	500	Valence	530	
300	500	Mulhouse		
1,400		Saint-Chamond		
500	1,000	Bourges	1,000	
600	500	Nevers		480
1,000	1,000	Veuse	1,000	
5,500	440	Nantes		
400	500	Moulins	500	
1,000	500	Angers		
Illimit	1,000	Mines de houille, Compagnie générale	650	
Illimit		Union	500	
Illimit	1,000	Société civile	690	
1,500	800	Grange et Calatte	600	
4,000		Côte-Thiolière		
1,000	1,000	Compagnie générale des Tréfonds	500	
1,000		Compagnie des mines des Littés		
2,500		Compagnie du Villars	550	
520	5,000	Bateaux à vapeur, Compagnie gen. de Lyon à Arles	3,000	
500	4,000	Société Lyon, des transp. Rh.-Saône	4,000	
800		Rhône supérieur		
154	5,000	Compagnie de l'Aigle	8,900	
200	10,000	Compagnie de l'Aigle	1,460	
4,500	1,000	Ponts, Sur le Rhône	2,250	
450	2,000	de la Feuillée	1,725	
500	2,000	du Palais-de-Justice	1,500	
220	2,000	de l'île-Barbe		
1,800	4,000	et Gare de Vaise		
6,000		Canal de Givors	600	
240	5,000	Moulins à vapeur de Perrache	5,000	
800		Fonderies et Forges de la Loire et de l'Ardeche	20,000	
500	2,000	Fonderies et forges du Rhone	2,200	
400	5,000	Société des hauts-fourneaux d'Alleverd	6,175	
2,000	1,000	Banque de Lyon	5,300	
1,500		Omnium	900	
2,000	500	Société riveraine d'assurance	475	
800	5,000	Compagnie lyonnaise contre l'incendie	4,950	
2,200	5,000	Chemins de fer de Lyon à Saint-Etienne		7,225
40,000	500	d'Avignon à Marseille		
80,000	500	de Paris à Orléans		
72,000	500	de Paris à Rouen		
400	3,000	de Saint-Etienne à Andrieux		670

Etude de M^e Guillermain, avoué à Lyon, rue de la Loge, n. 4.

A DJUDICATION

En l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, le samedi dix février 1844,

D'UNE GRANDE ET BELLE MAISON

RÉCEMMENT CONSTRUITE,

divisée en deux corps de bâtiments séparés par une cour,

Sise à Lyon, rue de Penhièvre, n. 17,

Dépendant de la succession bénéficiaire du sieur Emmanuel Marin.

Mise à prix fixée par le tribunal: 50,000 f.

Cet immeuble se compose :

1^o D'une grande maison ayant caves voûtées, rez-de-chaussée et six étages au-dessus;

2^o D'une autre maison beaucoup moins grande que la précédente, formant corps de bâtiment séparé, mais dépendant de la grande maison;

3^o D'une cour entre ces deux corps de bâtiments, dans laquelle se trouvent un puits à eau claire d'un côté, une petite construction en briques de l'autre. L'immeuble étant de construction récente n'est pas encore soumis à l'impôt foncier.

S'adresser, pour les renseignements, à M^e Guillermain, avoué, rue de la Loge.

Signé GUILLERMAIN. (5465)

VENTE JUDICIAIRE.

Etude de Pichot aîné, huissier, quai Humbert, n. 11, à Lyon.

Samedi vingt janvier mil huit cent quarante-quatre, sur la place de la Pyramide, à Vaise, à dix heures du matin, il sera procédé à la vente aux enchères de divers meubles et effets, consistant en meubles de café, tels que billards, jeu de billés et accessoires, poêle, buffet de salle, glace, tables, chaises, etc.; le tout payé comptant. (4333)

Même étude.

Samedi vingt janvier mil huit cent quarante-quatre, sur la place de la Croix, à la Guillotière, à dix heures du matin, il sera procédé à la vente aux enchères de divers meubles, effets et ustensiles de boucher, savoir: horloge, buffet, table, poêle en fonte, chaises, grille en fer peinte, etc., etc. Le tout sera payé argent comptant. (4334)

A vendre ou à céder.

PLUSIEURS FONDS DE CAFÉ ET FONDS DE COMMERCE, avec facilités pour le paiement. S'adresser à l'Office de Publicité, rue Saint-Gôme, 8, de midi à deux heures. (2330)

A vendre pour cause de maladie.

FONDS DE CAFÉ bien achalandé, situé sur une des promenades les plus fréquentées des Brotteaux.

S'adresser au cabinet de M. A. Juvanon, rue Trois-Maries, n. 4, de sept à dix heures du matin et de cinq à six heures du soir. (2326)

A vendre de suite.

UN TRÈS-JOLI FONDS DE CABARET-CAFÉ, tout réparé à neuf, dans une belle position, à l'arrivée des omnibus, situé place de la Pyramide, n. 6, à Vaise. S'y adresser. (451)

A louer de suite.

UN GRAND MAGASIN

POUR ENTREPOT,

Rue de l'Angule, 8, près du quai de Bondy.

S'adresser passage de l'Argue, 11. (2321)

Rue de l'Hôpital, 13, au 1^{er}.

M. GIRAUD prévient le public qu'il vient d'ouvrir son magasin d'habits de bal, et qu'il y a joint un grand assortiment de costumes et de dominos nouveaux du genre parisien. (453)

A louer présentement.

UN APPARTEMENT.

Il se compose de trois pièces au 1^{er} étage de la maison n. 6, rue des Célestins, ayant vue sur la rue d'Amboise.

S'adresser au bureau du Censeur.

AVIS.

Un jeune homme âgé de 24 ans, connaissant les voyages, désire se placer comme commis-voyageur ou commis dans une maison de commerce.

Il fournira tous les renseignements nécessaires. S'adresser rue Lanterne, 7, au 3^e. (455)

MALADIES

DE POITRINE.

Le Sirop pectoral de Mou de Veau est reconnu le remède le plus efficace pour la prompte guérison des rhumes, toux, catarrhes, asthmes, coqueluches, irritations. — Prix: 2 fr. avec une instruction.

A Lyon, à la pharmacie Quix, rue de l'Arbre-Sec, 15, et à Thizy, à la pharmacie BOUTIER. (8780)

Pharmacie à Lyon. — Rue Palais-Grillet, 23.

DÉPURATIF DU SANG.

sirop végétal de sulsepaveille et de séné,

POUR LA

GUÉRISON DES MALADIES SECRÈTES

NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, gales rentrées, rougeurs à la peau, ulcères, écoulements, fluxions ou pertes blanches rebelles, affections rachitiques, rhumatismales, et de toute acréte ou vice du sang et des humeurs.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère. On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)

Prix: 5 fr. le flacon.

Dépôt à St-Etienne, à la pharmacie Chermozon, rue de la Comédie; à Marseille, M. Fabre, phar., sur le port. (7149)

AVIS.

La société sous seing privé contractée entre nous sous la raison sociale de *Bocoup et Foulon* étant depuis long-temps arrivée à son terme, et notre sieur Foulon désirant se retirer, nous l'avons dissoute d'un commun accord à dater du 19 novembre dernier. Notre sieur Bocoup reste chargé de la liquidation et continuera le même genre d'affaires.

Lyon, le 18 janvier 1844.

BOCOUP et FOULON. (2332)

TABLEAUX

ET

Objets d'Art.

Beaux tableaux français, flamands, italiens. — Magnifiques bronzes florentins et du règne de Louis XV, glaces, pendules, candélabres, marbres Louis XV. Hôtel de Milan, chambre n. 1. (456)

CRANS DE SANTÉ

C'est le meilleur des purgatifs qu'on appelle ordinairement de précaution. Ils rétablissent l'appétit, favorisent les digestions, restituent le coloris et l'embonpoint, et sont souverains contre la bile, la constipation, les gâitres et la migraine. Ils purgent doucement, sans dégoût; leurs effets sont les plus salutaires et les moins fatigants. La saison actuelle est la plus opportune. — Dépôts aux pharmacies: à Lyon, place des Terreaux, 13; à Tarare; à Couarnier; à Saint-Etienne; à Ayot; à Villefranche; à Morel; à Mâcon; à Tronillet; à Vienne; à Delaage; à Voiron; à Plana; à Grenoble. (8517)

SIROP ET PATE PECTORALE D'ESCARGOT,

PRÉPARÉS AU SUCRE CANDI.

Les rhumes, les enrhumements, la grippe, l'asthme, la coqueluche, les catarrhes, les irritations de la gorge et de la poitrine, sont toujours guéris par l'usage du SIROP et de la PATE D'ESCARGOTS.

Prix: 2 f. la bouteille et 1 f. 50 c. la boîte, avec l'instruction, chez Malignon, pharmacien, grande rue Mercière, 11. (9156)

SIROP DE MACORS

CONTRE LES VERS.

Ce Sirop est le seul remède de son espèce qui ait été approuvé par un décret de l'empereur; il convient parfaitement aux enfants qui ont des vers, et il prévient et calme promptement les convulsions.

Le Sirop de MACORS contre les vers n'est pas seulement destiné à leur destruction, mais il en prévient le développement par ses propriétés éminemment toniques sans être cependant échauffantes. Il convient donc aux enfants et aux adultes qui pèchent par un excès de débilité.

Dépôt général à Paris, chez FAYARD, pharmacien, rue Montholon, 18, et à Lyon, chez MM. MACORS, pharmacien, rue Saint-Jean, 50; aux Brotteaux, pharmacie Delastre, cours Morand; et dans les pharmacies Vernet, place des Terreaux; Forest, place des Capucins; Juffet, place Croix-Paquet; Lardet, place de la Préfecture.

Les consommateurs de ce Sirop sont instamment priés de le demander sous le nom de SIROP MACORS dans les dépôts tablis pour éviter toute méprise à cet égard. (9051)

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSRY FILS,

Rue Poulailleurie, 19.